



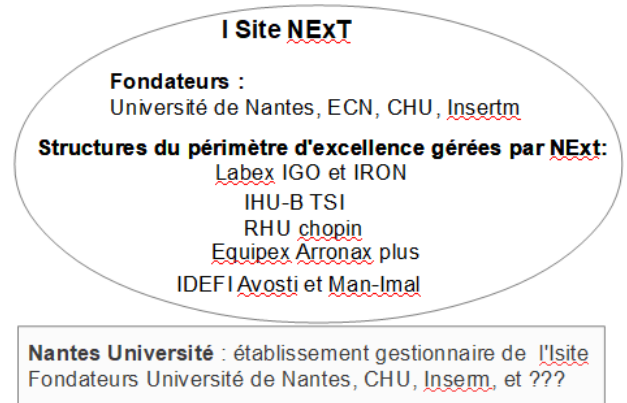
Le chamboule tout dans la recherche  
et l'enseignement supérieur :  
Nantes n'y échappe pas.

Nantes Université ne verra pas le jour en ...2020

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique  
CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INED

Pour remodeler la recherche et l'enseignement supérieur, depuis 10 ans, les gouvernements successifs ont créé une multitude de structures (Idex, Isite, Labex, Equipex, Idefi, ...). Décrétées périmètres « d'excellence », elles sont financées directement par le programme d'investissement d'avenir hors contrôle du Parlement. Une vingtaine d'établissements (La NU pour Nantes) sont maintenant mis en place regroupant les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur : universités, écoles d'ingénieurs, CHU, organismes de recherche... pour gérer ces structures au détriment du reste et recentrés les sites sur leurs périmètres restreints. Fortement territorialisés et dérogeant aux codes de la recherche et de l'éducation, ces établissements seront gouvernés par des instances déclinant les « stratégies » de potentats locaux. Ils vont pouvoir faire du business, ouvrir des filiales et s'affranchir du droit public. Pourtant ce sont les lois de la Fonction publique qui garantissent un fonctionnement au service de tous et des garde-fous contre les dérives possibles.

Sans réelle autonomie financière, le budget venant de l'État ne suffit pas à assurer l'ensemble des salaires et encore moins le fonctionnement. Pour pouvoir travailler, les équipes de recherche seront mises en concurrence pour décrocher des financements d'appels à projet divers et variés fléchés sur les thématiques dites d'excellence. Sous l'injonction de répondre aux défis sociétaux et de soutenir la compétitivité des entreprises par l'innovation, tous sont sommés de répondre aux besoins de l'économie locale ou nationale.



Les entreprises ont tout intérêt à externaliser leurs projets de recherche vers les laboratoires du public.

*Plus de 1800 dispositifs d'aides publiques financières pour les entreprises. Le Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi ou CICE c'est 20 milliards d'€ (Md€) par an.*

*Le Crédit Impôt Recherche (CIR) c'est 6,5 Md€ par an.*

*La subvention pour service public de l'Etat au CNRS c'est environ 2,6 Md€ par an.*

Les entreprises n'ont plus besoin d'assumer la gestion de personnels, ni des équipements, ni de prise en charge les travaux de recherche en amont du marché. Le choix du gouvernement est clair : les aides indirectes à la recherche par les crédits d'impôts incitent les entreprises à ne plus faire de « recherche et développement » dans des laboratoires propres mais à les sous-traiter aux laboratoires publics ou leurs startups. Il leur est, ensuite, facile de délocaliser la production là où les impôts et les salaires sont les moins élevés.

Le gouvernement n'a pas d'argent pour les organismes de recherche ni pour les universités, pour

revaloriser les carrières des personnels, ni même pour créer des postes afin de résorber la précarité, mais pour les entreprises qui délocalisent, suppriment des emplois, que de largesses !

*En 10 ans SANOFI partenaire de l'Isite NExT sur le territoire national c'est:*

- 150 millions d'€ (M€) de crédit d'impôt par an.
- Des effectifs R&D passés de 6300 à 3800.
- Maintien de seulement 5 sites R&D sur 11
- A venir: suppression de 300 d'emplois en R&D
- Des restructurations : abandon de la cardiologie en France et réimplantation à Boston, cessions d'activités dans la recherche anti-infectieuse et antibiotique (Zentiva), rachat de Bioverativ et Ablynx spécialisés dans l'hémophilie, cession de la santé animale à Boehringer Ingelheim (Saint Herblon 44), fermeture du site de Marly la Ville, abandon de ses génériques à des fonds d'investissement.

## L'apport financier du Programme d'investissement d'avenir (PIA) est quasi symbolique, ce qui importe c'est la labellisation.

Le montant de la subvention du PIA pour NExT (y compris Labex +IDEFI) s'élève à 39,204 M€ étalé sur la période du 25 mars 2017 au 31 décembre 2021 (convention ANR-16-IDEX-007). Les établissements fondateurs et partenaires apportent dans la corbeille leurs personnels permanents et l'environnement de travail. Le fonctionnement et la main d'œuvre précaires restent financés par appels à projet de l'Isite ou par effet de levier par d'autres commanditaires.

Pour piloter au plus fin la recherche, le financement par appel à projets n'est pas suffisant. Nos édiles veulent des personnels que l'on puisse embaucher et se débarrasser à volonté, les recrutements sur emploi de fonctionnaire étant réservés aux postes de cadres dirigeants (essentiellement des directeurs de recherche et des ingénieurs de recherche).

Grace aux contrats de projets, quand les résultats n'avanceront pas assez vite ou que les objectifs seront atteints prématurément, les personnels contractuels seront licenciés. NExT préconise aussi de développer les « tenures tracks ». C'est-à-dire des contrats de 3 à 5 ans signés au plus tard 7ans après la thèse, suivi d'un CDI (vu la faiblesse des recrutements de fonctionnaires cela sera rarement une titularisation !) à condition, bien sûr, que les objectifs assignés au début du contrat aient été atteints.

Si obtenir un contrat c'est mieux que pas de boulot du tout, la précarité c'est la souffrance au travail, le gâchis des compétences, c'est l'incapacité à se projeter dans l'avenir, l'insécurité permanente. Quel mépris pour les agents !

## L'établissement « Nantes université » (NU) n'a pas d'autre vocation que de gérer l'Isite NExT.

Le projet NU vise à spécialiser la recherche et de la formation du site nantais sur deux grands axes prioritaires de NExT: santé (biothérapies innovantes, oncologie et médecine nucléaire, médecine de précision) et industrie (technologies avancées de production et génie océanique) du futur. Ces recentrages devraient s'accompagner de mutualisations de services, de restructurations de laboratoires et de plateformes technologiques entraînant des mobilités idoines de personnels. Grâce au management par les primes, les instigateurs de NExT espèrent mettre les personnels «en phase avec la stratégie » de l'établissement.

Prévue dans le projet NExT, la NU vise donc à mettre en place la gouvernance qui va gérer l'Isite bien à l'abri de toute contestation des personnels. Les établissements fondateurs mais aussi les partenaires comme le CNRS seraient tenus de soutenir par leurs recrutements et leurs financements les décisions du directoire de la NU.

Cependant, tout ne se déroule pas comme prévu : Le gouvernement veut un seul chef de file sur le site avec, à termes, des établissements-composantes fusionnés. Si la Direction de l'Ecole Centrale de Nantes approuve la stratégie d'Isite, son conseil d'administration a voté, le 9 octobre 2019, contre le projet de statuts refusant de dissoudre l'Ecole dans le nouvel établissement Nantes université. Ce vote suspend la création de Nantes université et la labellisation de l'Isite NExT, seul projet structurant du Grand Ouest labellisé aujourd'hui par le gouvernement.

Le projet de loi de finance 2020 prévoit un budget de 6,94 Md€ pour le programme 172 qui finance la recherche et notamment les organismes de recherche soit aucune augmentation par rapport au budget 2019. Si le Parlement entérine ce budget la recherche française continuera à décliner.

La CGT refuse cette politique d'exclusion, il est possible d'enrayer le processus. Pour le SNTRS-CGT : c'est autrement qu'il faut faire

-Porter à 1% du PIB l'effort budgétaire pour la recherche publique : Abonder le budget des organismes nationaux de recherche et la recherche universitaire d'au moins un milliard d'€ supplémentaire par an sur 10 ans en privilégiant les financements pérennes.

- Des créations de postes de fonctionnaires afin de doubler les effectifs des EPST et des universités sur 10 ans.

Pour cela des financements existent en particulier à travers le Crédit Impôt Recherche, d'autres Crédits d'Impôt distribués sans contrepartie aux entreprises et ceux du Programme d'Investissement d'Avenir.

